

**Le questionnaire ministériel est constitué de 2 parties :**

- questions A à D portant sur la globalité du texte (y répondre prend environ 30 mn)
- partie E « pour aller plus loin » qui aborde de façon plus détaillée chacun des 5 domaines.

**Au minimum, il est indispensable de répondre aux questions les plus lourdes d'enjeux. Pour ce faire appuyez-vous sur les analyses du SNES-Académique et sur leurs déclinaisons question par question telle qu'exposées dans la P.J : « Socle commun, pistes SNES pour le 7 ».**

Pour les autres questions, il faut y répondre en gardant à l'esprit que ce socle a vocation à être décliné en programmes scolaires pour l'école élémentaire et le collège. Il faut donc le lire à l'aune de ce que pourrait être cette application pratique.

**Les questions stratégiquement importantes et lourdes d'enjeux :**

**1) L'opinion globale sur le texte (Partie A)**

Les affirmations des parties A.1, A.2 et A.3 peuvent paraître pour le moins surprenantes (surtout la A.1) car leurs orientations tendent à plaider pour une « grande difficulté à mettre en place le nouveau socle ». Comme si, d'entrée de questionnaire, le projet présenté semblait moins opérant que le précédent. Pour expliquer ce « paradoxe », sachons que bien des enjeux « politiques » et des visions différentes du « pourquoi faire » de l'école se jouent dans la diversité des affirmations. Aussi, dans le refus qui est le sien de voir revenir le socle de 2005, le SNES vous demande d'aborder ces questions en gardant à l'esprit que ce socle a vocation à être décliné en programmes scolaires et donc en applications pratiques à venir.

C'est pourquoi :

- Répondre à ce jour par la négative aux affirmations **A.1.1** et **A.3.6** nous semble dangereux, de même que la notion de « mélange » dans la **A.2.8** rend ambiguë la question,

**Mais surtout, dans la partie A.4 :**

**Nous avons là l'occasion de confirmer notre rejet du socle de 2005.**

- En répondant par exemple **« Tout à fait d'accord »** à l'affirmation **A.4.2** : *« je perçois bien l'intérêt d'abandonner les sept compétences du socle actuel au profit des cinq domaines de formation du nouveau projet de socle »*,
- En répondant encore **« Pas du tout d'accord »** à l'affirmation **A.4.7** : *« Avec ce projet de socle commun, il m'est plus difficile qu'avec le socle actuel de repérer les finalités de l'enseignement dispensé à l'élève »*,
- En répondant enfin **« Tout à fait d'accord »** à l'affirmation **A.4.8** : *« ce projet de socle commun constitue une bonne base pour redéfinir les programmes d'enseignement »*, nous validons ainsi la rupture de logique du nouveau socle avec celui de 2005,

**2) L'évaluation (B)**

- Se prononcer sur la partie **B.1** pose problème puisque notre mandat académique est de ne se prononcer sur « l'évaluation de quoi ? » qu'après la production des programmes...

**Comment se prononcer sur l'évaluation de programmes qui feront l'objet de consultations à partir de janvier 2015 ?**

- La partie **B.2**, par contre, soulève un débat récurrent plus global sur l'évaluation en général (notes, pas de notes, etc...) qui nous semble quelque peu déconnecté à ce stade du projet mais qui viendra dans les salles des profs...
- Par contre, la partie **B.3** est, elle, très importante car si les affirmations **B.3.3** et **B.3.4**, étaient majoritairement renseignées en « tout à fait d'accord » ou « plutôt d'accord », le risque de la mise en place d'un nouveau livret personnel de compétences serait évident. Nous appelons à cocher **« Plutôt pas d'accord »** ou **« Pas d'accord du tout »** à ces deux questions.

### **3) Pour aller plus loin (E) : partie facultative**

Découpée en 163 « composantes », elle reprend ligne à ligne le contenu des cinq domaines, dans la logique des items d'un livret personnel de compétences. On y retrouve entre autre des « compétences » inévaluables, des attitudes. Or le texte conçu par le Conseil supérieur des programmes n'est pas dans la logique d'un LPC et la forme choisie par le ministère pour cette partie pose problème par la confusion qu'elle entretient. Cela ne doit pas empêcher, au contraire, de renseigner cette partie qui doit permettre de déterminer si les disciplines peuvent conserver leur place et leur spécificité dans l'architecture proposée par le CSP.